

Les actionnaires de Lyonnaise des Eaux de Casablanca par abréviation Lydec, Société Anonyme au capital de 800.000.000 dirhams ayant son Siège Social à Casablanca, 48, rue Mohamed Diouri, immatriculée à Casablanca, au Registre du Commerce sous le numéro 80617 sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le :

mardi 2 juin 2015 à 09h30

au siège de la Bourse de Casablanca

Angle avenue de l'Armée Royale et rue Arrachid Mohamed, Casablanca.

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- Rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2014 sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes ;
- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes, du bilan et des comptes 2014 ;
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus s'il y a lieu aux administrateurs ;
- Quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes ;
- Renouvellement du mandat des administrateurs.

A titre extraordinaire

- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- Approbation du changement de dénomination sociale de la Société ;
- Approbation de la modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Pour participer à cette Assemblée Générale, il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, fournir au siège de la société une attestation émanant d'un organisme bancaire ou d'une société de bourse agréée, justifiant la qualité de l'actionnaire et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives, pour être admis à l'Assemblée, sont tenus d'être inscrits, cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée, dans les registres de la société.

En cas de représentation de propriétaires de titres au porteur, les mandataires doivent en plus déposer la justification de leur mandat.

Les actionnaires désirant voter par correspondance, devront demander un formulaire de vote par correspondance au siège social au plus tard dix (10) jours avant la date de la réunion, ledit formulaire étant également disponible sur le site Internet de Lydec www.lydec.ma, rubrique Communication Financière. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter. Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée par loi n° 20-05 relative aux sociétés anonymes peuvent demander par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix (10) jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social. Pour toute information sur l'Assemblée Générale, veuillez contacter le Secrétaire Exécutif :

Secrétariat Exécutif
Madame Catherine LEBOUL-PROUST
Angle avenue Moulay Hassan 1^{er} et rue Gouraud - 20070 Casablanca
E-mail : catherine.leboulproust@lydec.co.ma

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale

A titre ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion durant l'exercice 2014 et le rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution du mandat de vérification et de contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, après avoir examiné les états financiers au 31 décembre 2014, approuve ces rapports, le bilan et les comptes de l'exercice 2014 tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice net de + 282.893.977,33 Dhs ainsi que toutes les opérations et les mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans lesdits rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2014 ainsi qu'il suit :

• Soit bénéfice net de l'exercice 2014	Dh + 282.893.977,33
• 5% à la réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	Dh - 0,00
• Solde	Dh + 282.893.977,33
• Report à nouveau	Dh + 599.444.993,51
• Bénéfice distribuable	Dh = 882.338.970,84
• À distribuer à titre de dividendes (à raison de 24,5 Dh par action)	Dh - 196.000.000,00
• Solde affecté en report à nouveau soit	Dh + 686.338.970,84

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide du paiement des dividendes à compter du 10 juillet 2015.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus au cabinet Mazars représenté par M. Abdou DIOP et au Cabinet Ernst & Young représenté par M. Bachir TAZI de leur mandat de commissaires aux comptes pour l'exercice 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle constate que le mandat d'administrateur de la totalité des membres composant le conseil d'administration prend fin ce jour :

- Monsieur Dominique MANGIN d'OUIINCE ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS ;

- Monsieur Amine BENHALIMA ;
- Monsieur Zouheir BENSALID ;
- Madame Marie-Ange DEBON ;
- Monsieur Jean-Claude DEPAÏL,
- FIPAR-Holding SA, représentée par Monsieur Rachid LAAZIRI ;
- Monsieur Bernard GUIRKINGER ;
- Monsieur Denys NEYMON ;
- Monsieur Pierre-Yves POULIQUEN.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique MANGIN d'OUIINCE, administrateur de sociétés, de nationalité française.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Azeddine GUESSOUS, administrateur de sociétés, de nationalité marocaine.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Amine BENHALIMA, administrateur de sociétés, de nationalité marocaine.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Zouheir BENSALID, administrateur de sociétés, de nationalité marocaine.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Madame Marie-Ange DEBON, administrateur de sociétés, de nationalité française.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude DEPAÏL, administrateur de sociétés, de nationalité française.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de FIPAR-Holding, Société Anonyme au capital de 2.320.000.000 de dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Rabat n° 29151 ayant son siège social sis Immeuble Mamounia, place Moulay El Hassan - 10 000 - Rabat, Maroc, représentée par Monsieur Rachid LAAZIRI, administrateur de sociétés, de nationalité marocaine.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard GUIRKINGER, administrateur de sociétés, de nationalité française.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Denys NEYMON, administrateur de sociétés, de nationalité française.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves POULIQUEN, administrateur de sociétés, de nationalité française.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A titre extraordinaire

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et constaté l'obtention par la Société du certificat négatif relatif à la dénomination « Lydec », décide de modifier la dénomination sociale de la Société en substituant la dénomination sociale actuelle « Lyonnaise des Eaux de Casablanca » par son abréviation « LYDEC ». Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter, à compter de ce jour, la dénomination sociale « LYDEC ». De ce fait, aucune abréviation ne sera conservée.

Dix-huitième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 2 des statuts de la Société de la manière suivante :

« ARTICLE 2 DENOMINATION
La société a pour dénomination :
LYDEC »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Madame Catherine LEBOUL-PROUST de nationalité française, née le 1 juillet 1969 à Romilly-sur-Seine, demeurant à Casablanca 15, impasse Chellah - quartier Longchamp - Casablanca, titulaire du passeport n°08DA973192, et à toute personne qu'elle substituera pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité ou autres prévues par la loi ou besoin sera.

Le Conseil d'Administration

En DH

BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE
	Brut	Amortissements et provisions	Net	PRECEDENT
I. A - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE CONCEDE	20 855 728 337,63	9 936 719 164,44	10 919 009 173,19	9 416 505 751,85
Immobilisations terminées				
Immobilisations renouvelables récupérées auprès de la CUC	4 501 314 340,78	4 454 431 279,58	46 883 061,20	59 967 300,09
Immobilisations financées par le Fonds de travaux	2 368 601 250,54	987 280 256,16	1 381 320 994,38	1 192 120 249,42
Immobilisations financées par Lydec	5 547 868 086,53	2 854 916 848,22	2 692 951 238,31	2 792 492 078,23
Immobilisations financées par les Tiers	1 302 616 610,34	818 650 693,35	483 965 916,99	486 610 669,90
Immobilisations reçues gratuitement	2 933 346 559,12	821 440 087,13	2 111 906 471,99	1 943 779 462,46
Immobilisations en cours				
Immobilisations en cours financées par le Fonds de travaux	2 065 569 187,29	-	2 065 569 187,29	1 413 936 611,62
Immobilisations en cours financées par Lydec	1 515 730 778,29	-	1 515 730 778,29	1 005 558 441,75
Immobilisations en cours financées par les Tiers	391 364 496,16	-	391 364 496,16	342 500 854,10
Immobilisations reçues gratuitement	229 317 028,58	-	229 317 028,58	179 540 084,28
Fonds de retraite				
I. B - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE PRIVE	8 059 963 434,33	3 805 643 450,59	4 254 319 983,74	3 889 001 780,08
Immobilisations en non valeur	371 772 135,19	360 141 941,46	11 630 193,73	21 552 183,45
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	371 772 135,19	360 141 941,46	11 630 193,73	21 552 183,45
Prime de remboursement des obligations	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	7 144 427 554,55	2 979 132 384,86	4 165 295 169,69	3 783 725 460,73
Immobilisations en recherche et développement	548 346,61	548 346,61	-	-
Brevet, marques, droits et valeurs similaires	80 280 343,12	68 674 702,80	11 605 640,32	13 470 347,61
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles (financement délégataire)	7 063 598 864,82	2 909 909 335,45	4 153 689 529,37	3 770 255 113,12
Immobilisations corporelles	533 919 209,21	459 285 124,27	74 634 084,94	81 117 164,38
Terrains	-	-	-	-
Constructions	1 149 165,41	966 317,40	182 848,01	198 747,84
Matériel et outillage	263 807 617,18	225 317 425,17	38 490 192,01	43 532 984,53
Matériel de transport	55 465 279,68	46 400 037,64	9 065 242,04	8 888 476,10
Matériel mobilier de bureau	43 883 897,07	41 248 773,86	2 635 123,21	3 237 896,15
Matériel informatique	155 364 998,83	131 178 740,83	24 186 258,00	25 156 601,26
Autres immobilisations corporelles	14 248 251,04	14 173 829,37	74 421,67	102 458,50
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	9 844 535,38	7 084 000,00	2 760 535,38	2 606 971,52
Prêts et créances immobilisées	2 760 535,38	-	2 760 535,38	2 606 971,52
Titres de participation	7 084 000,00	-	-	-
Ecart de conversion				
Diminution des créances financières	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE DC & DP	28 915 691 771,96	13 742 362 615,03	15 173 329 156,93	13 305 507 531,93
II. ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)				
Stocks (F)	49 296 157,49	13 871 757,93	35 424 399,56	35 387 419,55
Matières et fournitures consommables	49 296 157,49	13 871 757,93	35 424 399,56	35 387 419,55
Créances de l'actif circulant (G)	2 548 257 541,83	377 116 553,90	2 171 140 987,93	2 083 928 170,76
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	18 478 884,45	-	18 478 884,45	85 377 948,29
Clients et comptes rattachés	1 612 886 278,26	363 470 884,86	1 249 415 393,40	1 330 960 051,73
Personnel débiteur	74 879 433,54	-	74 879 433,54	48 078 487,52
Etat débiteur	458 677 382,71	-	458 677 382,71	431 507 460,08
Comptes d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	258 934 308,47	13 645 669,04	245 288 639,43	160 137 003,53
Comptes de régularisation actif	124 401 254,40	-	124 401 254,40	27 867 219,61
Titres et valeurs de placement (H)	28 501 904,44		28 501 904,44	140 705 668,01
Bons du Trésor (Fonds de travaux)	-	-	-	60 000 000,00
Placements Lydec	28 501 904,44	-	28 501 904,44	80 705 668,01
Ecart de conversion actif circulant (I)	4 197,24		4 197,24	299 849,04
(Eléments circulants)	-	-	-	-
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (F+G+H+I)	2 626 059 801,00	390 988 311,83	2 235 071 489,17	2 260 321 107,36
III. TRESORERIE - ACTIF				
Chèques et Valeurs à encaisser	312 043 325,20	4 395 283,18	307 648 042,02	224 231 114,16
Fonds externes	75 164 911,21	-	75 164 911,21	70 331 527,07
Banques	39 648 446,95	-	39 648 446,95	124 098 152,78
Caisses	424 764,39	-	424 764,39	387 119,73
TOTAL III - TOTAL TRESORERIE ACTIF	427 281 447,75	4 395 283,18	422 886 164,57	419 047 913,74
TOTAL GENERAL ACTIF	31 969 033 020,71	14 137 746 210,04	17 831 286 810,67	15 984 876 553,03

En DH

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

OPERATIONS	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)		TOTAUX DE L'EXERCICE (3) = (1)+(2)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	PROPRES A L'EXERCICE (1)			
I. PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	5 605 135 200,31	-	5 605 135 200,31	5 410 565 603,18
Ventes de biens et services	1 222 351 747,57	-	1 222 351 747,57	941 895 766,73
Variation de stocks de produits	-	-	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	157 499 054,57	-	157 499 054,57	135 409 897,33
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation : transfert de charges	347 323 614,66	-	347 323 614,66	322 197 909,46
TOTAL I	7 332 309 617,11		7 332 309 617,11	6 810 069 176,70
II. CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	3 692 632 983,81	-	3 692 632 983,81	3 560 281 226,89
Achats consommés de matières et fournitures	1 243 746 302,14	-	1 243 746 302,14	973 488 023,75
Autres charges externes	264 722 215,73	231 591,11	264 953 806,84	247 208 777,35
Impôts et taxes	11 216 549,01	1 011 290,00	12 227 839,01	7 137 629,79
Charges de personnel	811 506 685,74	496 506,24	812 003 191,98	780 977 342,12
Autres charges d'exploitation	18 175 834,36	-	18 175 834,36	30 770 583,11
Dotations d'exploitation	807 433 067,91	-	807 433 067,91	744 583 545,81
TOTAL II	6 849 433 638,70	1 739 387,35	6 851 173 026,05	6 344 447 128,82
III. RESULTAT D'EXPLOITATION III = (I-II)			481 136 591,06	465 622 047,88
IV. PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-
Gains de change	418 327,73	-	418 327,73	113 356,52
Intérêts et autres produits financiers	3 214 294,88	-	3 214 294,88	1 686 702,03
Reprises financières : transfert de charges	39 646 404,60	-	39 646 404,60	35 362 312,68
TOTAL IV	43 279 027,21		43 279 027,21	37 162 371,23
V. CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	86 351 734,42	-	86 351 734,42	80 103 531,03
Perte de change	374 364,14	-	374 364,14	435 146,50
Autres charges financières	-	-	-	-
Dotations financières	10 582 283,18	-	10 582 283,18	229 849,04
TOTAL V	97 308 381,74		97 308 381,74	80 768 526,57
VI. RESULTAT FINANCIER VI = (IV-V)			- 54 029 354,53	- 43 606 155,34
VII. RESULTAT COURANT VII = (III+V)			427 107 236,53	422 015 892,54

En DH

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (SUITE)

OPERATIONS	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)		TOTAUX DE L'EXERCICE (3) = (1)+(2)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	PROPRES A L'EXERCICE (1)			
VII. RESULTAT COURANT (reports)			427 107 236,53	422 015 892,54
VIII. PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	-	-	-	39 633,96
Subvention d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subvention d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non courants	26 465 587,44	-	26 465 587,44	86 998 464,21
Reprises non courantes : transferts de charges	1 671 500,00	-	1 671 500,00	928 500,00
TOTAL VIII	28 137 087,44		28 137 087,44	87 966 598,17
IX. CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	-	-	735 743,15
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	7 997 394,15	6 075 334,70	14 072 728,85	32 994 890,97
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	5 702 997,78
TOTAL IX	7 997 394,15	6 075 334,70	14 072 728,85	39 433 631,90
X. RESULTAT NON COURANT X = (VIII-IX)			- 14 064 358,59	- 48 532 966,27
XI. RESULTAT AVANT IMPOTS XI = (VII-X)			441 171 595,12	470 548 858,81
XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS			158 277 617,79	174 703 725,14
XIII. RESULTAT NET (XI-XII)			282 893 977,33	295 845 133,67
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			7 403 725 731,76	6 935 198 146,10
XV. TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			7 120 831 754,43	6 639 353 012,43
XVI. RESULTAT NET (total des produits-total des charges)			282 893 977,33	295 845 133,67

En DH

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
TABEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)		
1 + Ventes de fluides	5 605 135 200,31	5 410 565 603,18
2 - Achats de fluides	3 674 042 691,47	3 542 723 326,12
I = MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	1 931 092 508,84	1 867 842 277,06
II + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1 379 850 802,14	1 077 305 664,06
3 Ventes de biens et services produits	1 222 351 747,57	941 895 766,73
4 Variation de stocks	-	-
5 Immobilisations produites	157 499 054,57	135 409 897,33
III - CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	1 508 700 108,98	1 220 696 801,10
6 Achats consommés de matières et de fournitures	1 243 746 302,14	973 488 023,75
7 Autres charges externes	264 953 806,84	247 208 777,35
IV = VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	1 802 243 202,00	1 724 451 140,02
8 + Subventions d'exploitation reçues	-	-
9 - Impôts et taxes	12 227 839,01	7 137 629,79
10 - Charges de personnel	812 003 191,98	780 977 342,12
V = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	978 012 171,01	936 336 168,11
= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11 + Autres produits d'exploitation	-	-
12 - Autres charges d'exploitation	18 175 834,36	30 770 583,11
13 + Reprises d'exploitation : transfert de charges	328 733 322,32	304 640 008,69
14 - Dotations d'exploitation	807 433 067,91	744 583 545,81
VI = RESULTAT D'EXPLOITATION	481 136 591,06	465 622 047,88
VII = RESULTAT FINANCIER	-54 029 354,53	-43 606 155,34
VIII = RESULTAT COURANT	427 107 236,53	422 015 892,54
IX = RESULTAT NON COURANT	14 064 358,59	48 532 966,27
15 - Impôts sur les sociétés	158 277 617,79	174 703 725,14
X = RESULTAT NET DE L'EXERCICE	282 893 977,33	295 845 133,67

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)		
1 RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
Bénéfice +	282 893 977,33	295 845 133,67
Perte -	-	-
2 + Dotations d'exploitation	428 793 872,33	404 658 057,17
3 + Dotations financières	6 187 000,00	-
4 + Dotations non courantes	-	-
5 - Reprises d'exploitation	-	-
6 - Reprises financières	-2 279 000,00	-
7 - Reprises non courantes	-	-
8 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-39 633,96
9 + Valeurs nettes d'amort. immobilisations cédées	-	735 743,15
I CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	715 595 849,66	701 199 300,03
10 Distribution de bénéfices	196 000 000,00	180 000 000,00
II AUTOFINANCEMENT	519 595 849,66	521 199 300,03

En DH

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I. ACTIF IMMOBILISE		
A - EVALUATION A L'ENTREE		
1. Immobilisations en non - valeurs	2. Immobilisations incorporelles	3. Immobilisations corporelles
4. Immobilisations financières	Somme des coûts engagés pour la réalisation de ces charges Total des dépenses engagées pour acquérir l'élément incorporel Coût d'acquisition (prix d'achat+fraies accessoires) Valeur nominale	
B - CORRECTIONS DE VALEUR		
1. Méthodes d'amortissements	Autres immobilisations incorporelles (financement délégataire) : amortissement de caducité Reste du poste immobilisations : amortissement linéaire N/A	
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A	
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises	
II. ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)		
A - EVALUATION A L'ENTREE		
1. Stocks	2. Créances	3. Titres et valeurs de placement
CUMP		Valeur nominale
Valeur nominale		Valeur nominale
B - CORRECTIONS DE VALEUR		
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Antériorité et nature de l'actif circulant	
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises	
III. FINANCEMENT PERMANENT		
1. Méthodes de réévaluation	N/A	
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	N/A	
3. Dettes de financement permanent	Valeur d'émission de l'emprunt	
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque	
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises	
IV. PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)		
1. Dettes du passif circulant	Valeur nominale de la dette	
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques & charges	Evaluation individuelle du risque	
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises	
V. TRESORERIE		
1. Trésorerie - actif	Valeur nominale	
2. Trésorerie - passif	Valeur nominale	
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A	
VI. ECOULEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES VENTES		
VENTES DE FLUIDES	Chiffre d'affaires facturé au titre des consommations de l'exercice Evaluation en fin de période de l'énergie en compteur non facturée Méthode "à l'avancement" des travaux	
VENTES DE TRAVAUX		
VII. EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'AUTORITE DELEGANTE		
Méthode d'évaluation	Capital restant dû au titre des emprunts obligataires émis par Lydec pour le compte de l'autorité déléguante dans le cadre du financement de l'externalisation du régime de retraite du personnel statutaire.	
VIII - DROITS A REVISION ECONOMIQUE		
Les droits à révision économique sont comptabilisés après validation des montants par le Comité de Suivi et détermination de la date et des modalités de leur application (y compris l'effet rétroactif). Concernant les dossiers de révision 2011 et 2012, les parties au contrat de gestion déléguée ont acté le principe de traiter cette rétroactivité lors de la prochaine révision quinquennale.		

En DH

TABEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	EXERCICE (a)	EXERCICE PRECEDENT (b)	VARIATION (a - b)	
			EMPLOIS	RESSOURCES
Financement permanent	14 536 211 770,48	12 707 922 975,59	-	1 828 288 794,89
Actif immobilisé	15 173 329 156,93	13 305 507 531,93	1 867 821 625,00	-
Fonds de roulement fonctionnel (A)	-637 117 386,45	-597 584 556,34	39 532 830,11	-
Actif circulant	2 235 071 489,17	2 260 321 107,36	-	25 249 618,19
Passif circulant	3 240 361 383,82	3 145 119 016,85	-	95 242 366,97
Besoin de financement global (B)	-1 005 289 894,65	-884 797 909,49	-	120 491 985,16
TRESORERIE NETTE (A-B)	368 172 508,20	287 213 353,15	80 959 155,05	-
EMPLOIS ET RESSOURCES				
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
Autofinancement (A)	-	519 595 849,66	-	521 199 300,03
Capacité d'autofinancement	-	715 595 849,66	-	701 199 300,03
Distribution de bénéfices	-	-196 000 000,00	-	-180 000 000,00
Cession et réduction d'immobilisation (B)	-	-	-	39 633,96
Cession d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	39 633,96
Cession d'immobilisations financières	-	-	-	-
Récupération sur créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des capitaux propres assimilés (C)	-	-	-	-
Augmentation du capital	-	-	-	-
Augmentation des réserves	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement (D)	-	350 126 620,94	-	298 325 223,30
Dépôts de garantie	-	50 126 620,94	-	48 325 223,30
Emprunt à long terme	-	300 000 000,00	-	250 000 000,00
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	-	869 722 470,60	-	819 564 157,29
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
Acquisition, augmentation d'immobilisation (E)	796 585 325,99	-	774 840 080,11	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	24 428 888,91	-	27 884 680,44	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	768 094 873,22	-	746 158 916,15	-
Augmentation d'immobilisations en cours	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	4 061 563,86	-	796 483,52	-
Remboursement des capitaux propres (F)	-	-	-	-
Remboursement des dettes de financement (G)	111 235 224,75	-	110 360 425,36	-
Dépôts de garantie	31 235 224,75	-	30 360 425,36	-
Emprunt à long terme	80 000 000,00	-	80 000 000,00	-
Acquisition d'immobilisation en non valeur (H)	1 434 750,00	-	7 900 266,44	-
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	909 255 300,74	-	893 100 771,91	-
III. VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL				
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	80 959 155,05	-	97 464 589,71	-
TOTAL GENERAL	990 214 455,79	990 214 455,76	990 565 361,62	990 565 361,62

En DH

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		Néant
II. Dérogations aux principes des méthodes d'évaluation comptables fondamentaux		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

En DH

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		Néant
II. Changements affectant les modalités d'application		

En DH

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	CUMUL DEBUT EXERCICE (1)	DOTATION DE L'EXERCICE (2)	AMORT. SUR IMMOB. SORTIES (3)	CUMUL D'AMORT. FIN EXERCICE (4) = (1)+(2)+(3)
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	348 785 201,74	11 356 739,72	-	360 141 941,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Charges à répartir sur honoraires	348 785 201,74	11 356 739,72	-	360 141 941,46
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 592 607 220,60	386 525 164,26	-	2 979 132 384,86
Immobilisation en recherche et développement	548 346,61	-	-	548 346,61
Brevet, marques, droits et valeur similaires	63 975 162,55	4 699 540,25	-	68 674 702,80
Immobilisations financement Lydec domaine délégué	2 528 083 711,44	381 825 624,01	-	2 909 909 335,45
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	428 373 155,92	30 911 968,35	-	459 285 124,27
Terrains	-	-	-	-
Constructions	950 417,57	15 899,83	-	966 317,40
Installations techniques, matériel et outillage	206 895 580,11	18 421 845,06	-	225 317 425,17
Matériel de transport	44 313 053,58	2 086 984,06	-	46 400 037,64
Mobilier, matériel de bureau	40 108 519,62	1 140 254,24	-	41 248 773,86
Matériel informatique	121 959 792,50	9 218 948,33	-	131 178 740,83
Agencement, installation et aménagement	14 145 792,54	28 036,83	-	14 173 829,37
TOTAL	3 369 765 578,26	428 793 872,33	-	3 798 559 450,59

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

DESIGNATION	MONTANT BRUT DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
		ACQUISITION	PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE	18 444 470 280,57	2 181 941 028,48	-	638 329 057,32	-	-	638 329 057,32	20 626 411 309,05
Immobilisations gestion déléguée terminées	15 682 474 373,10	332 943 416,89	-	638 329 057,32	-	-	-	16 653 746 847,31
Immobilisations gestion déléguée en cours	2 761 995 907,47	1 848 997 611,59	-	-	-	-	638 329 057,32	3 972 664 461,74
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	370 337 385,19	1 434 750,00	-	-	-	-	-	371 772 135,19
Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	370 337 385,19	1 434 750,00	-	-	-	-	-	371 772 135,19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 376 332 681,33	768 094 873,22	-	246 002 059,82	-	-	246 002 059,82	7 144 427 554,55
Immobilisation en recherche et développement	548 346,61	-	-	-	-	-	-	548 346,61
Brevet, marques	77 445 510,16	2 834 832,96	-	-	-	-	-	80 280 343,12
Autres immobilisations incorporelles (financement Lydec)	6 298 338 824,56	765 260 040,26	-	246 002 059,82	-	-	246 002 059,82	7 063 598 864,82
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	509 490 320,30	24 428 888,91	-	-	-	-	-	533 919 209,21
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	1 149 165,41	-	-	-	-	-	-	1 149 165,41
Installations techniques, matériel et outillage	250 428 564,64	13 379 052,54	-	-	-	-	-	263 807 617,18
Matériel de transport	53 201 529,68	2 263 750,00	-	-	-	-	-	55 465 279,68
Mobilier, matériel de bureau	43 346 415,77	537 481,30	-	-	-	-	-	43 883 897,07
Matériel informatique	147 116 393,76	8 248 605,07	-	-	-	-	-	155 364 998,83
Autres immobilisations incorporelles	14 248 251,04	-	-	-	-	-	-	14 248 251,04
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-

Ce tableau détaille les augmentations et les diminutions des immobilisations en cours d'exercice, par masse, par rubrique et par type de mouvement

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL EN DH	PARTICIPATION AU CAPITAL	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL EN DH	VALEUR NETTE COMPTABLE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA SOCIETE EMETTRICE			PRODUITS D'EXPLOITATION INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
						DATE DE CLÔTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
Lydec Services	Travaux eau, assainissement, électricité	897 000,00	100%	100	-	31 déc. 2014	494 444,47	-525 749,64	140 000,00

TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	30 000 000,00	-	-	-	-	-	-	30 000 000,00
SOUS TOTAL (A)	30 000 000,00	-	-	-	-	-	-	30 000 000,00
4. Provision pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	340 818 378,64	377 342 642,79	-	-	327 172 709,60	-	-	390 988 311,83
5. Autres Provisions pour risques et charges	10 983 759,67	1 296 552,79	-	-	1 560 612,72	-	1 671 500,00	9 048 199,74
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	4 395 283,18	-	-	-	-	4 395 283,18
SOUS TOTAL (B)	351 802 138,31	378 639 195,58	4 395 283,18	-	328 733 322,32	-	1 671 500,00	404 431 794,75
TOTAL (A+B)	381 802 138,31	378 639 195,58	4 395 283,18	-	328 733 322,32	-	1 671 500,00	434 431 794,75

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES & NON RECOUVREES	MONTANT EN DEVICES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT REPRESENTE PAR EFFET
DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 760 535,38	2 760 535,38	-	-	-	-	-	-
Prêts immobilisés	2 760 535,38	2 760 535,38	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 548 257 541,83	169 580 921,87	1 330 028 020,38	1 048 648 599,58	773 595,89	1 008 183 838,93	6 907 891,62	95 080 191,08
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	18 478 884,45	-	18 478 884,45	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 612 886 278,26	169 580 921,87	578 369 057,25	864 936 299,14	773 595,89	549 506 456,22	6 907 891,62	95 080 191,08
Etat	458 677 382,71	-	458 677 382,71	-	-	458 677 382,71	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	258 934 308,47	-	75 222 008,03	183 712 300,44	-	-	-	-
Personnel	74 879 433,54	-	74 879 433,54	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation-actif	124 401 254,40	-	124 401 254,40	-	-	-	-	-

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES & NON PAYEES	MONTANT EN DEVICES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT REPRESENTE PAR EFFET
DU FINANCEMENT	1 430 000 000,00	1 350 000 000,00	80 000 000,00	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	880 000 000,00	800 000 000,00	80 000 000,00	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	550 000 000,00	550 000 000,00	-	-	-	-	-	-
DU PASSIF CIRCULANT	3 231 156 955,40	-	3 109 280 785,43	121 876 169,97	40 476 758,16	672 471 189,45	131 478 212,43	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 030 253 898,86	-	1 973 515 427,61	56 738 471,25	40 476 758,16	-	131 478 212,43	-
Clients créditeurs, avances et acomptes	131 472 890,04	-	131 472 890,04	-	-	-	-	-
Personnel	54 290 290,92	-	54 290 290,92	-	-	-	-	-
Organismes sociaux	42 696 975,97	-	42 696 975,97	-	-	42 696 975,97	-	-
Etat	629 774 213,48	-	629 774 213,48	-	-	629 774 213,48	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créanciers	171 525 662,39	-	106 387 963,67	65 137 698,72	-	-	-	-
Comptes de régularisation-passif	171 143 023,74	-	171 143 023,74	-	-	-	-	-

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLÔTURE
-------------------------------------	-------------------------------	------------	----------------------------	---------------	---

SURETES DONNEES
SURETES RECUES

Néant

(1) Gage-hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) - Entreprises liées, associés, membre du personnel

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

En DH

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals et cautions		
Cautions bancaires au profit de l'Autorité Déléguée	123 952 500,00	119 745 000,00
Cautions bancaires au profit de l'Administration des Douanes	7 064 644,00	7 064 644,00
Cautions bancaires au profit des Eaux et Forêts	31 447,00	31 447,00
Cautions bancaires au profit GDF SUEZ Energie Service en garantie du loyer	1 828 500,00	1 828 500,00
Engagements en matière de pensions de retraite et obligations similaires		
Engagements sociaux (couverture médicale et gratuité des services de l'entreprise au profit des retraités statutaires)	507 449 370,45	395 252 996,49
Autres Engagements		
Engagements contractuels d'investissements	2 606 270 525,37	3 242 321 428,63
TOTAL (1)	3 246 596 986,82	3 766 244 016,11
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		
ENGAGEMENTS RECUS		
Avals et cautions		
Garanties reçues sur contrats	512 327 372,02	530 256 429,83
Autres engagements		
Facilités de crédit non utilisées	805 000 000,00	773 065 000,00
TOTAL (2)	1 317 327 372,02	1 303 321 429,83
(2) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		

PASSIFS EVENTUELS

- En date du 10 février 2012, Lydec a reçu une lettre de notification de l'Autorité Déléguée lui demandant le versement d'une somme de 546 Mdhs et des redressements comptables pour un montant de 892 Mdhs comme conséquence des conclusions du rapport d'audit de la gestion déléguée sur la période 1997-2006.

La demande de versement concerne :

- la redevance due à l'Autorité Déléguée au titre de l'article 28 de la convention de gestion déléguée pour 15,7 Mdhs ;
- la marge revenant à l'Autorité Déléguée au titre de l'article 33 de la convention de gestion déléguée qui prévoit que « si, pour un exercice, le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le chiffre d'affaires (CA) dépasse le rapport indiqué dans le tableau des projections financières du contrat pour l'exercice concerné, majoré de 10%, Lydec versera à l'Autorité Déléguée 35% de ce dépassement multiplié par le chiffre d'affaires ». Les conclusions du rapport d'audit amènent ainsi les auditeurs à procéder à des reclassements majorant l'EBE et générant un montant à verser à l'Autorité Déléguée de 530,7 Mdhs.

Les redressements comptables concernent :

- des redressements comptables, principalement au profit des comptes de Tiers, pour 489 Mdhs. L'auditeur estime qu'il existe vis-à-vis de ces Tiers des dépenses non imputables ou des recettes qui doivent leur être affectées.
- les avances faites au titre des pensions de retraite versées par Lydec aux retraités entre 1997 et 2003 en lieu et place de la Caisse de Retraite Interne. L'auditeur estimant que cette créance de 403,0 Mdhs ne devrait être imputée sur l'Autorité Déléguée qu'avec son autorisation préalable.

Le 20 octobre 2011, après avoir procédé à la lecture contradictoire des rapports des auditeurs, Lydec avait réfuté l'ensemble des points soulevés dans un dossier de réponses détaillé adressé à l'Autorité Déléguée.

Le 15 février 2012, Lydec a réaffirmé cette position dans un courrier officiel adressé à l'Autorité Déléguée contestant sur la forme comme sur le fond l'ensemble des conclusions de ce rapport. La plus grande partie des observations de l'audit porte sur des sujets antérieurement réglés dans le cadre de la révision des conditions techniques et économiques du contrat de gestion déléguée lancé en 2006 et conclu en 2009 par la signature d'un avenant avec l'Autorité Déléguée.

A l'issue de plusieurs réunions tenues sur ce sujet sous l'égide de la Direction des Régies et des Services Concédés, Lydec a fait procéder à une expertise indépendante par un cabinet international pour les aspects comptables et financiers, appuyée par une analyse juridique par un cabinet d'avocats sur certains points spécifiques.

Le 31 octobre 2012, Lydec a transmis à l'Autorité Déléguée cette expertise qui confirme la position de Lydec selon laquelle la plus grande partie des redressements mentionnés par le rapport d'audit a déjà été traitée dans le cadre de l'avenant au contrat de gestion déléguée signé en mai 2009.

En date du 3 mai 2013, le Comité de Suivi de la Gestion Déléguée a pris acte des rapports transmis par le Délégué en octobre 2012 et décidé la constitution d'une commission mixte Autorité Déléguée-Lydec-Autorité de Tutelle aux fins de lui faire des propositions de résolution de ce dossier. Cette commission s'est réunie en juillet 2013 puis a repris ses travaux en mai 2014 afin d'examiner chacune des observations formulées de part et d'autre. En juillet 2014, à l'issue de 4 réunions, la DRSC a pris acte de l'évolution du dossier et demandé l'avis de tiers expert indépendants.

Le 24 décembre 2014, Lydec a reçu un courrier de l'Autorité Déléguée l'invitant à clôturer le dossier en versant à la ville les 546 Mdhs objet de la première notification. Le 29 décembre 2014, les parties prenantes au contrat de gestion déléguée se sont réunies pour discuter des modalités de traitement des conclusions de cet audit.

Cette réunion a abouti à la conclusion d'un protocole d'accord qui stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 Mdhs) sont devenus sans objet. Ce protocole invite la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points au plus tard fin avril 2015.

ETAT DU FONDS DE TRAVAUX

En DH

SOLDE DU COMPTE FONDS DE TRAVAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
Solde du compte Fonds de travaux	24 479 702,18	52 181 111,03

FONCTIONNEMENT DU COMPTE FONDS DE TRAVAUX

« Lydec gère le compte Fonds de travaux pour le compte et sous le contrôle de l'Autorité Déléguée, sans impact sur le résultat, situation nette et patrimoine du Délégué. Les ressources de ce compte sont constituées des frais de raccordement aux réseaux et contribuent au financement des infrastructures pour répondre aux enjeux majeurs de développement du Grand Casablanca. L'ensemble des ouvrages financés par le Fonds de travaux sont propriété de l'Autorité Déléguée. Les modalités de fonctionnement du compte Fonds de travaux sont définies dans l'annexe 11-3 du contrat de gestion déléguée. Cette annexe précise notamment la nature des opérations au crédit et au débit de ce compte. »

SITUATION DU FONDS DE TRAVAUX VIS-À-VIS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

- Par courrier en date du 30 juin 2014, l'Administration Fiscale demande la fiscalisation des ressources de ce Fonds et le dépôt de déclarations d'Impôt sur les sociétés et de TVA séparées, estimées par celle-ci respectivement à 488 Mdhs et 325 Mdhs sur la période 2009-2012. Lydec et l'Autorité Déléguée, en coordination étroite avec l'Autorité de tutelle, la Direction des Régies et des Services Concédés du Ministère de l'Intérieur, ont fait valoir auprès de l'Administration Fiscale et au regard des spécificités du Fonds de travaux le caractère non-assujettissable du Fonds de travaux à cette imposition.
- En date du 8 août 2014, après avoir consulté toutes les parties prenantes au contrat de gestion déléguée, Lydec a adressé une lettre de réponse à la Direction Régionale des impôts dans laquelle elle apporte les arguments à l'appui de cette analyse.
- Une réunion a été tenue avec la DRI sur le sujet en date du 04 novembre 2014. A la suite de cette réunion, une dernière note reprenant et complétant les arguments développés à l'appui de la position de Lydec et de l'Autorité Déléguée a été adressée à la DRI.
- Les échanges sont en cours entre l'Administration Fiscale et les parties prenantes au contrat de gestion déléguée.

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014



LYDEC S.A.
RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lydec S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des ventes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et des réserves de MAD 1 774 813 721 dont un bénéfice net de l'exercice de MAD 282 893 517.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous confirmons que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et qu'ils reflètent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lydec S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- En 2011, Lydec a reçu le rapport d'audit de l'audit délégué par la gestion déléguée pour la période de 1997 à 2006. Ce rapport fait ressortir un montant de redressement total de MMAD 1 430 alors que le versement par Lydec de MMAD 546 et des redressements comptables des comptes de MMAD 892.
- Lydec a contesté l'ensemble des redressements soulevés dans ce rapport d'audit en soulignant notamment que la plus grande partie des redressements mentionnés par ce rapport a été traitée dans l'avenant au contrat de gestion délégué signé en mai 2009. Par ailleurs, une expertise indépendante a été diligentée par Lydec et un rapport a été remis à l'Autorité déléguée en date du 31 octobre 2012 qui analyse les points relevés par l'audit de la ville.
- Des démarches ont été initiées avec l'Autorité déléguée afin de poursuivre les procédures prévues dans le cadre des dispositions du contrat de gestion déléguée en cas de situation. Le comité de suivi a décidé la constitution d'une commission mixte aux fins de lui faire des propositions de résolution du dossier.

Le 24 décembre 2014, Lydec a reçu un courrier de l'Autorité Déléguée l'invitant à clôturer le dossier en versant à la ville les MMAD 546 objet de la première notification.

Le 29 décembre 2014, les parties prenantes au contrat de gestion déléguée se sont réunies pour discuter des modalités de traitement des conclusions de cet audit. Cette réunion a abouti à la conclusion d'un protocole d'accord qui stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 MMAD) sont devenus sans objet. Ce protocole invite la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points au plus tard fin avril 2015.

Suite au transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée de la Caisse Commune des Retraités (CCR) au RCRAL, Lydec se trouve au 31 décembre 2014 avec une créance d'un montant net de MMAD 102 correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées. L'avenant de la version du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, prévoit que l'Autorité de tutelle procède à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004.

Dans le même cadre, Lydec engage une créance envers l'Autorité Déléguée d'un montant de MMAD 75 au 31 décembre 2014, représentant les versements effectués à la CCRAL, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECCOR) et visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en dépôt à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la CCR.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 10 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
MAZARS AUDIT ET CONSEIL